

Déclaration liminaire au CIAS du 13 janvier 2021

La crise sanitaire a modifié les besoins des agents pour lesquels certaines prestations de l'ASI doivent s'adapter et d'autres doivent être mises en place.

Malgré l'octroi de 4000 € aux restaurants pour l'adaptation des règles sanitaires, la restauration collective subit une baisse importante de la fréquentation.

La CFDT demande un accompagnement accru des RIA afin d'adapter leur fonctionnement et pallier à l'augmentation des demandes de repas à emporter.

Cette offre est ouverte aux agents en présentiel ainsi qu'aux télétravailleurs afin que ces derniers puissent continuer à bénéficier de la subvention repas.

Le budget 2020 pour le logement a permis la reprise des réservations de logements en IDF et l'augmentation des offres de logement temporaire.

L'année 2021 va modifier la gestion des conventions de réservation de logement social avec la mise en place de la gestion en flux imposée par la loi ELAN.

La CFDT espère que la mise en conformité des conventions existantes permettra, enfin, de répondre à sa demande de transparence et la relance de nouvelles réservations en régions.

De plus, la CFDT réitère sa demande de visibilité du parc immobilier de l'État.

Afin d'aider au mieux les nouveaux arrivants dans la Fonction publique, la CFDT demande l'augmentation du montant de l'aide à l'installation des personnels.

La loi de transformation de la Fonction publique permet l'augmentation des embauches de contractuels, aussi, une concertation doit s'engager rapidement pour leur permettre de bénéficier d'une prestation similaire.

Le CESU « garde d'enfants 0-6 ans » ne répond pas à tous les besoins, la CFDT demande la création de crèches dans les cités administratives et un partenariat avec des assistantes maternelles.

De plus, la CFDT réitère sa demande d'un CESU 6-12 ans.

Le CESU « aide à la personne », proposé par certaines SRIAS, répond aux difficultés familiales lors de maladie, d'hospitalisation, pour les aidants, etc...

La CFDT demande que ce dispositif devienne une prestation interministérielle.

La CFDT demande la revalorisation de la bonification de l'épargne et l'augmentation des seuils d'attribution des chèques vacances.

La CFDT a été entendue, la DGAFP et les organisations syndicales vont se réunir le 19 janvier avec les SRIAS d'Outre-Mer afin de les aider **aux** mieux dans leurs actions.

Une communication accrue et un renfort des moyens humains sont nécessaires pour le fonctionnement des SRIAS et de l'ASI en général.